

NOUS PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE

dans ma commune
ou mon intercommunalité

Le moustique tigre est désormais une espèce urbaine. En ville, il trouve facilement de l'eau stagnante dans laquelle les larves peuvent se développer. Les œufs sont déposés sur les parois, y compris de petits récipients, et peuvent survivre à la sécheresse grâce à la diapause, ce qui rend la lutte difficile sans suppression des gîtes larvaires*.

LES OBJECTIFS

- Éliminer les gîtes larvaires dans l'espace et les équipements publics (20%).
- Inciter les particuliers et les professionnels à agir (mobilisation sociale) (80%).



ÉVITER OU VÉGÉTALISER les toits-terrasses à trop faible pente et les terrasses sur plot.



CURER les regards des eaux pluviales et les gouttières.



FERMER, COUVRIR (couverture, moustiquaire), **RETOURNER, NETTOYER ET RANGER, OU ÉLIMINER** tout autre support d'eau stagnante, y compris très petit : récupérateurs d'eau de pluie, piscines abandonnées, jouets laissés à l'extérieur, bâches non rangées, pneus abandonnés, jardinières vides, etc. Remplir de sable les coupelles de fleurs (cimetières, etc.). **CONTRÔLER** les espaces extérieurs tous les 5 à 7 jours afin de repérer et supprimer les accumulations d'eau.



La préservation des oiseaux et chauves-souris en ville est nécessaire, mais cet enjeu n'est pas l'unique levier pour lutter efficacement contre le moustique tigre, qui est diurne et peu nourissant. **Les moustiques adultes sont difficilement régulés par la prédation naturelle.** La prédation des moustiques a lieu principalement lors de leur phase aquatique (larves) (par des poissons, batraciens, libellules, etc.) et peut être favorisée par **des solutions fondées sur la nature** pensées selon le principe « une seule santé » (réseau de mares vivantes, etc.).



La lutte contre les moustiques adultes via des biocides doit être réservée aux situations d'arboviroses et est gérée par l'ARS. L'usage des biocides adulticides est à proscrire pour la lutte dite « de confort » car elle a de forts impacts négatifs sur la santé, l'environnement et la biodiversité. Les traitements antilarvaires au Bti sont en revanche possibles pour les communes.



Vigilance particulière : protection des ERP accueillant des personnes vulnérables (EHPAD, ESMS, crèches, etc.), cimetières, jardins familiaux, aires de jeux, habitat (jardins, balcons, terrasses), chantiers, accumulations de déchets (jardins, chantiers, voies publiques, etc.).

NOUS PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE

dans ma commune ou mon intercommunalité



L'OBJECTIF

- Agir stratégiquement au niveau (inter)communal.



DÉSIGNER ET FORMER au moins un.e élu.e et un.e agente référentes (établir un annuaire à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité).



FORMALISER UN SCÉNARIO dédié à la lutte contre le moustique tigre dans le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), faire des exercices de mise en situation, et intégrer une information des citoyens dans le DICRIM.



ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE de la commune pour orienter les actions de terrain (localisation des cimetières, jardins familiaux, ERP accueillant des personnes vulnérables, signalements des habitants, opérations de lutte menées, etc.). La collaboration avec des chercheurs est alors utile, en particulier en l'absence de SCHS.



ÊTRE EXEMPLAIRE sur le patrimoine de la ville / l'intercommunalité :

- **Sensibiliser et former** les agents communaux (espaces verts, eaux pluviales, bâtiment, accueil, etc.) ;
- **Intégrer la prévention des gîtes larvaires** dès la conception des nouveaux bâtiments et de leurs aménagements extérieurs (descentes d'eaux pluviales, avaloirs, mobiliers, etc.).



FÉDÉRER VIA DES OPÉRATIONS DE REPÉRAGE des gîtes et de nettoyage de la ville (chantiers participatifs dans l'espace public ou dans les ERP, par exemple avec l'appui de services civiques).



Au-delà des élus et des services, **SENSIBILISER** (par exemple avec des services civiques) :

- **Le grand public** (actions de sensibilisation, journal municipal, réseaux sociaux, appui sur des supports produits par les ARS, etc.) ;
- **Les scolaires** avec l'appui « d'animateurs nature » pour intégrer l'approche Une Seule Santé (petits débrouillards, water-family, LPO, GRAINE, etc.) ;
- **Les professionnels de l'aménagement et de l'immobilier** (promoteurs immobilier, aménageurs, bailleurs, syndics, etc.) ;
- **Les professionnels de santé** (en lien avec les CPTS) ;
- **Des acteurs relais** (centres sociaux, comité de quartier, etc.).



EXPÉRIMENTER ET ÉVALUER d'autres méthodes de lutte en lien avec les avancées scientifiques (piégeage, lâcher de mâles stériles, etc.), en travaillant en intersectorialité au sein de la collectivité et en mobilisant les sciences du vivant et les sciences humaines et sociales.